

Charte et Règlement du Concours Photo de la Fondation Forêt Boucher

1. Objectif du concours Le concours photo mensuel de la Fondation Forêt Boucher a pour but de mettre en valeur la beauté et la richesse de la nature préservée dans la Forêt Boucher tout en encourageant la participation de la communauté.

2. Conditions de participation

- Le concours est ouvert à toute personne majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant au Canada.
- Chaque participant peut prendre plusieurs photos, mais doit en sélectionner **une (1) seule** pour participer au jeu concours chaque mois.
- Les photos doivent être prises dans la Forêt Boucher et refléter des thèmes liés à la nature et à la conservation.

3. Modalités de participation

- Les participants peuvent soumettre leurs photos du 1^{er} au 25^e jour de chaque mois.
- Les photos doivent être envoyées via le formulaire en ligne disponible sur notre site web.
- Chaque photo doit être accompagnée des informations suivantes : nom complet, adresse e-mail, numéro de téléphone, et un titre ou une courte description de la photo.

4. Critères de sélection Les photos seront jugées selon les critères suivants :

- Originalité et créativité
- Qualité technique (composition, luminosité, netteté)
- Conformité au thème du mois (si applicable)

5. Processus de délibération et vote

- Les membres de la Fondation Forêt Boucher pré-sélectionneront les quatre (4) meilleures photos parmi toutes les soumissions reçues avant le 25^e jour du mois.
- Ces photos seront ensuite publiées en story sur le compte Instagram et Facebook de la Fondation.
- Les abonnés devront se rendre sur un Google Form pour voter.
- Le vote et l'annonce du gagnant auront lieu avant la fin du mois en cours.

6. Récompenses

- Le gagnant de chaque mois verra sa photo mise en avant sur le calendrier 2026 de la Fondation Forêt Boucher.
- Des prix supplémentaires, tels que des cartes cadeaux ou d'autres récompenses, pourront être remis en fonction des partenariats conclus chaque mois.

7. Droits d'utilisation

- En participant au concours, les participants accordent à la Fondation Forêt Boucher le droit non exclusif d'utiliser leurs photos à des fins de promotion, sur les réseaux sociaux, le site web de la Fondation et dans ses publications, tout en mentionnant le nom de l'auteur.
- Les participants acceptent également que leurs photos puissent être utilisées dans des produits vendus, tels que le calendrier annuel de la Fondation. Aucune rémunération supplémentaire ne sera versée pour cet usage commercial, au-delà des récompenses prévues dans le cadre du concours.
- Les participants conservent leurs droits d'auteur sur les photos soumises.

8. Engagements des participants

- Les participants garantissent que les photos soumises sont originales et qu'ils en détiennent tous les droits.
- Les photos ne doivent contenir aucun contenu offensant, diffamatoire ou contraire à la loi.

9. Responsabilités

- La Fondation Forêt Boucher ne pourra être tenue responsable des problèmes techniques ou des soumissions non reçues.
- En cas de force majeure, la Fondation se réserve le droit d'annuler ou de modifier le concours.

10. Acceptation des règles En participant au concours, chaque participant accepte pleinement le présent règlement.

11. Contact Pour toute question, veuillez nous contacter à communication@fondationforetboucher.ca ou via notre site web à www.fondationforetboucher.ca